

ATELIER
de coopération
et d'évaluation

VERSO
CULTURE .

**PROGRAMME DE LA
FORMATION
STAGES DE FORMATION 2019
ETABLISSEMENT PUBLIC DE
COOPERATION CULTURELLE**

**Une occasion de réaffirmer
votre projet artistique et
culturel**

ANNEE 2019

du jeudi 7 au vendredi 8 mars 2019
du jeudi 14 au vendredi 15 novembre 2019

Centre Ravel, 6 Avenue Maurice Ravel, 75012 Paris
Proximité Porte de Vincennes

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE : MODE D'EMPLOI

PROPOSITION D'UN CADRE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL

Formation

Mots clefs : coopération culturelle et politique, service public de la culture, stratégie de changement, transferts, Code Général des Collectivités Territoriales, calendriers, nouvelles responsabilités professionnelles

Les collectivités territoriales sont de plus en plus nombreuses à envisager l'utilisation du statut d'établissement public de coopération culturelle pour gérer le développement culturel de leur territoire. Ces établissements reposent sur une volonté politique de coopération entre plusieurs collectivités territoriales et l'Etat éventuellement, mais aussi sur la mise en place d'une administration et d'une organisation spécifique répondant à la fois aux exigences du Code Général des Collectivités Territoriales et aux exigences de gestion liées aux activités.

Ce stage a pour principal objectif d'examiner l'ensemble des décisions à prendre tant sur les aspects politiques et stratégiques, qu'administratifs et techniques.

Forts d'une expérience de plusieurs années, l'Atelier VersoCulture organise ces stages.

Didier SALZGEBER a coordonné la réaction du *Vademecum sur les EPCC* paru en 2011 aux Editions Groupe Territorial à l'initiative du Comité national de liaison des EPCC. Il coordonne la collection des Carnets de coopération (à télécharger sur le site www.culture-epcc.fr)

LES OBJECTIFS

Permettre à chacun des participantes et participants :

- de comprendre le contexte et les enjeux auxquels répond le projet d'EPCC ;
- de disposer d'informations pratiques sur la mise en place d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle ;
- d'aborder les étapes mises en œuvre d'un EPCC : élaboration des statuts, recrutement du directeur, mise en place des outils administratifs et comptables, calendrier des procédures ;
- de développer l'EPCC dans une recherche de cohérence et une articulation entre le projet politique, le projet d'activité, le projet d'établissement et la stratégie budgétaire.

ORGANISATION ET METHODE

Points abordés durant le stage

- la loi sur les établissements publics de coopération culturelle
- les statuts de l'établissement public de coopération culturelle
- le contrat de directeur
- les procédures de décision : débat d'orientation budgétaire, budgets primitifs, décision modificative,...
- la gestion sociale du personnel : types de contrat, caisses de retraite, ASSEDIC,...
- les questions liées à la fiscalité, notamment entre activités commerciales et activités non commerciales
- la comptabilité générale d'un établissement public à caractère industriel et commercial ou administratif

Méthodes

Le stage, organisé depuis plusieurs années, sera encadré par une équipe pédagogique ayant une expérience de création, de direction et de fonctionnement d'établissements publics de coopération culturelle.

Chaque temps de travail s'appuiera sur l'expérience et les questions posées par les participants. Ces deux journées seront structurées autour :

- d'apports théoriques et de documents réglementaires,
- de travail en petits groupes, sous forme d'ateliers et de débats, et en grands groupes,
- d'études de cas et d'exploration documentaire.

Les méthodes de formation sont maintenant éprouvées. Ces 2 jours proposés seront structurés à partir de travaux en petits et grand groupes, d'études de cas, d'apports théoriques et d'une exploration documentaire.

LIEUX, DATES ET HORAIRES

Du jeudi 7 au vendredi 8 mars 2019

ou

du jeudi 14 au vendredi 15 novembre 2019

NOMBRE D'HEURES PAR FORMATION 14H

Un programme détaillé accompagné des horaires sera communiqué avec la convention de stage.

Nous nous réservons la possibilité de reporter ou d'annuler une formation dans le cas où le nombre de participants ne serait pas suffisant.

PUBLICS CONCERNES

Agents de collectivités territoriales et de l'Etat, directeurs et administrateurs de structures culturelles et artistiques, salariés d'EPCC créés récemment.

FRAIS PEDAGOGIQUES

550,00€ HT (soit 660,00€ TTC) pour les deux jours de formation

Les frais pédagogiques peuvent être pris en charge par votre employeur. Renseignez-vous auprès de votre structure, qui peut s'adresser à l'OPCA dont elle dépend (AFDAS, UNIFORMATION...)

Les frais de déplacement, de repas et d'hébergement ne sont pas inclus dans les tarifs indiqués.

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Didier SALZGEBER – Directeur de L'ATELIER VERSO CULTURE – Atelier de coopération.

Fondateur et directeur de L'ATELIER VERSO CULTURE apporte une contribution, en qualité de coopérateur culturel, aux débats publics sur la place des arts et de la culture et à l'accompagnement de nouveaux projets portés par les acteurs publics et professionnels.

Il fonde en 1992 Arteca – Centre de ressources de la culture en Lorraine, qui deviendra le premier Etablissement Public de Coopération Culturelle dédié à l'ensemble des secteurs culturels. Il en assure la direction jusqu'en 2010.

A ce titre, il a animé pendant plus de 20 ans plusieurs réseaux professionnels ainsi que de très nombreux projets de coopération sur l'observation de la culture, sur l'économie, l'emploi et la formation et sur les coopérations culturelles professionnelles, territoriales et européennes.

En 2004, il est à l'initiative, avec d'autres directeurs et administrateurs, de la création du Comité National de Liaison des EPCC, qu'il anime depuis sa création.

En 2011, il crée l'Institut de Coopération pour la Culture, Organisme d'Intérêt Général,

ATELIER VERSO CULTURE – Atelier de coopération et d'évaluation.

SARL au capital de 4.000€. Centre d'affaire de Nancy, 109 boulevard d'Haussonville. 54000 NANCY. Mel : dsalzgeber@orange.fr

Tel : (+33) 03.83.41.42.57 SIRET : 534 810 874 00014 APE : 8299Z.- L'Atelier Verso Culture est Organisme de Formation enregistré auprès de la Préfecture de Région sous le N° 41540300654.

Programme du stage

Jeudi 7 mars 2019 (7H)	
9H30	Présentation des participants Présentation du stage et des objectifs
9H45	Caractéristiques de la loi sur les EPCC Les évolutions de la loi depuis 2003 L'articulation de la Loi EPCC avec la loi Matpam et Loi NOTRe
10h15	Les points essentiels à retenir sur un EPCC Le projet politique de coopération culturelle La direction L'agent comptable
11H30	L'opportunité de créer un EPCC
12H00	Repas
13H30	Les points essentiels à retenir sur un EPCC (suite) Le conseil d'administration, dont les ARP La présidence du CA de l'EPCC Le budget et la comptabilité
17H00	Le fonctionnement administratif et financier d'un EPCC L'importance des Règlement Intérieur
18H00	Clôture de la première journée
Vendredi 8 mars 2019 (7H)	
09H00	Bilan de la première journée Précisions et questions à apporter
09H30	Le processus de création d'un EPCC Les principales étapes de réflexions et de décisions des collectivités fondatrices de l'EPCC L'articulation des calendriers institutionnels, administratifs et professionnels
12H00	Repas
13H30	La création par transfert d'une ou de plusieurs structures existantes Les inventaires social, financier et contractuel Les étapes de décisions des structures concernées Etablissement d'un Cahier des procédures
16H00	Bilan du stage
17H00	Clôture du stage

L'Atelier Verso Culture est Organisme de Formation enregistré auprès de la Préfecture de Région sous le N° 41540300654 (Organisme référencé sur le **Data Dock** de la formation)



ATELIER VERSO CULTURE – *Atelier de coopération et d'évaluation.*

SARL au capital de 4.000€. Centre d'affaire de Nancy, 109 boulevard d'Haussonville. 54000 NANCY. Mel : dsalzgeber@orange.fr

Tel : (+33) 03.83.41.42.57 SIRET : 534 810 874 00014 APE : 8299Z.- L'Atelier Verso Culture est Organisme de Formation enregistré auprès de la Préfecture de Région sous le N° 41540300654.

BULLETIN D'INSCRIPTION

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE : MODE D'EMPLOI

PROPOSITION D'UN CADRE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL

A retourner à ATELIER VERSO CULTURE 1 rue du Faubourg Saint Phlin – 54510 ART SUR MEURTHE



PARTICIPANT

Nom	Mme / Melle / M.
Prénom	
Fonction	
Adresse personnelle	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
E-mail	

EMPLOYEUR

Nom de l'établissement de l'employeur principal	
Adresse	
Code postal Ville	
Statut de l'employeur	
Personne habilitée à suivre le dossier :	
Nom et Prénom de la personne à contacter pour le règlement financier	
Téléphone direct :	
E-mail :	

Vous vous inscrivez au stage des :

- du jeudi 7 au vendredi 8 mars 2019
- du jeudi 14 au vendredi 15 novembre 2019

MODALITES DE REGLEMENT

L'inscription est considérée comme définitive à réception des frais pédagogiques (ou Bon de commande) Montant : **550 € HT** soit **660 € TTC** (cochez la case correspondante)

Demande de prise en charge par votre OPCA OUI NON

- Par chèque à l'ordre de **l'ATELIER VERSO CULTURE** d'un montant de 660,00 € TTC
- Par virement à l'attention de : ATELIER VERSO CULTURE

15135	00500	08002460893	41	CE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE
C/étab	C/guichet	N/compte	C/rice	Domiciliation

- Par mandat administratif. Merci d'indiquer le **N° d'engagement**

Fait à _____ Date : _____
SIGNATURE DE L'EMPLOYEUR
Nom, prénom et qualité du signataire :

SIGNATURE DU PARTICIPANT - SALARIE

Cachet de l'employeur



MODALITES PRATIQUES

Inscriptions

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure des retours des demandes d'inscription dans la limite des places disponibles. Les formalités d'inscription doivent être réglées avant le premier jour de stage. L'inscription ne sera confirmée et les renseignements complémentaires communiqués qu'après réception du bulletin d'inscription, accompagné du règlement ou de l'accord de prise en charge de l'employeur ou de l'OPCA.

Le Participant s'engage à participer à l'ensemble des deux jours de formation.

Annulation / modification

Tout stage commencé est dû en totalité sauf dispense accordée pour cas de force majeure.

En cas d'annulation, les frais pédagogiques ne seront remboursés de la manière suivante :

- Si l'annulation parvient 30 jours ouvrables avant la date de la première session, les frais pédagogiques seront remboursés à 50% du montant ;
- Si l'annulation parvient 15 jours ouvrables avant la date de la première session, les frais pédagogiques seront remboursés à 25% du montant ;
- Passé ce délai de 15 jours, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant, nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter les formations. En cas d'annulation ou d'impossibilité pour le participant d'être disponible aux nouvelles dates, les frais pédagogiques seront remboursés intégralement.

Mode de validation de la formation

A l'issue de la formation, une attestation de stage sera communiquée au Participant et à l'Employeur précisant les objectifs, le contenu, les dates et durée de l'action.

RENSEIGNEMENTS

Didier SALZGEBER – ATELIER VERSO CULTURE – TEL 03.83.41.42.57 / 06.80.22.74.27